

- DENSITÉ DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**
- FAIBLE
 - MOYENNE
 - FORTE
- PHASES DE DÉVELOPPEMENT**
- Aire d'urbanisation (Habitation) PHASE 1
 - Aire d'urbanisation (Habitation) PHASE 2
 - Réserve pour le développement résidentiel après 2016 (délimitation approximative)
 - SECTEUR D'HABITATIONS DE GRANDE VALEUR (délimitation approximative)
 - SECTEUR D'HABITATION SOLAIRE
 - PÔLE COMMERCIAL À RENFORCER ET ASPECT VISUEL À AMÉLIORER
 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
 - SECTEUR INDUSTRIEL À CIRCONSCRIRE ET ASPECT VISUEL À AMÉLIORER
 - ASSURER UNE TRANSITION HARMONIEUSE AVEC L'HABITATION
 - SITE RETENU POUR LE PÔLE CIVIQUE
 - SITE RETENU POUR LA GARE INTERMODALE
 - SITE RETENU POUR LE PARC DE MOTOCYCLES
 - VALORISER LE NOYAU PATRIMONIAL ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS
 - PARC À METTRE EN VALEUR
 - LIEN VERT À CRÉER
 - ZONE DE CONSERVATION EXISTANTE
 - ASSURER LA PROTECTION L'HOMOGÉNÉITÉ ET LE DYNAMISME DU TERRITOIRE AGRICOLE
 - DÉVELOPPEMENT CONCENTRÉ DU NOYAU URBAIN
 - AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USEES
 - MISE EN VALEUR DES ROUTES PANORAMIQUES ET DES PLANS D'EAU
 - ASSURER LA QUALITÉ DES ESPACES VISIBLES À PARTIR DES VOIES DE CIRCULATION MAJEURES
 - RENFORCER ET METTRE EN VALEUR L'AVENUE SAINT-CHARLES
 - AMÉNAGER LE BOULEVARD ANDRÉ-CHARTRAND
 - LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
 - LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE CPTAQ
 - LIMITE MUNICIPALE

Notes:

- Le fond de plan a été réalisé à partir des fichiers de données numériques provenant du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Tous droits réservés.
- Les trames utilisées sur la base de ce plan font référence à l'utilisation du sol. Pour en connaître la signification, consulter les plans 1 à 4 du présent document.
- La localisation des tracés routiers projetés, indiqués en pointillés sur ce plan, est donnée à titre indicatif. Pour plus de précision, veuillez consulter les plans directeurs approuvés par le conseil municipal.

Seau:  Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1270 copie certifiée conforme
Jean St-Antoine, greffier
Ville de Vaudreuil-Dorion
Date: --- / --- / 2001

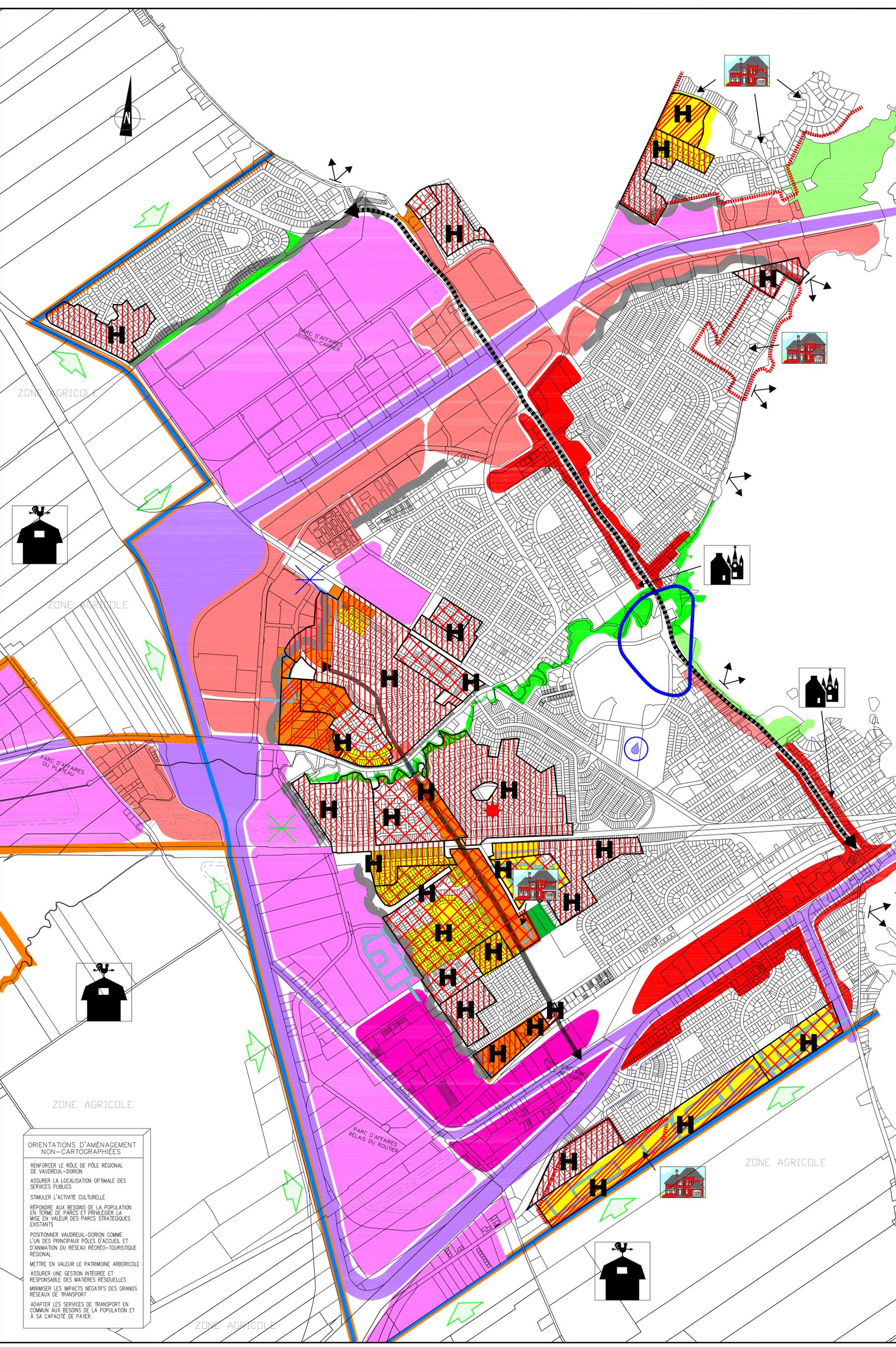
MISE À JOUR

No. de rev.	Date de mise à jour	Description	No. du règlement d'urbanisme	Préparé par	Approuvé par
1	12/01/04	Correction	1270-40	Dominic Beaudin	Pierre Major
2	10/09/05	Phase 2	1270-30	DA	Dominic Beaudin
3	08/07/07	Correction	1270-24	DA	Dominic Beaudin

ÉCHELLE: 1 : 7500
0 100 200 300 400 500 (m)

Daniel Arbour & Associés
3341, rue Félix-Lectre, 40, rue Ste-Cécile, 460, rue McGill
Vaudreuil-Dorion, P.Q. Ste-Jovite-de-Villavieille, P.Q. Montreuil, P.Q.
J7V 8A5 J6T 1L1 J6T 2A2
Tél (450) 424-0121 Tél (450) 373-5119 Tél (514) 954-5300
Fax (450) 424-9200 Fax (450) 371-6955 Fax (514) 954-5345

APPROUVÉ PAR:  PRÉPARÉ PAR: ERIC PAQUET
CARTOGRAPHIE PAR: MAXIME GAUTHIER
DATE: DÉCEMBRE 2001
DOSSIER NO.: F61005 PLAN NO.: 9.40.320
9 DE 17



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT NON-CARTOGRAPHIÉES

- RENFORCER LE RÔLE DE PÔLE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-DORION
- ASSURER LA LOCALISATION OPTIMALE DES SERVICES PUBLICS
- STIMULER L'ACTIVITÉ CULTURELLE
- RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN TERME DE PARCS ET PRIVILEGER LA MISE EN VALEUR DES PARCS STRATÉGIQUES EXISTANTS
- POSITIONNER VAUDREUIL-DORION COMME L'UN DES PRINCIPAUX PÔLES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION DU RÉSEAU RÉCRÉO-TOURISTIQUE RÉGIONAL
- METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORICOLE
- ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE ET RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- MINIMISER LES IMPACTS NÉGATIFS DES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT
- ADAPTER LES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN AUX BESOINS DE LA POPULATION ET À SA CAPACITÉ DE PAYER